



Paris, le 27 juillet 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**GUICHET** | DE DÉCLARATION POUR LES  
UNIQUE D'INFORMATION | **ET VICTIMES**

### [guide-victimes.gouv.fr](http://guide-victimes.gouv.fr), le Guichet unique d'information et de déclaration pour les victimes

Juliette MÉADEL, secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée de l'Aide aux victimes, annonce le lancement du Guichet Unique d'Information et de Déclaration (GUIDE) pour les victimes : [guide-victimes.gouv.fr](http://guide-victimes.gouv.fr). S'adressant dans un premier temps aux victimes d'actes de terrorisme, ce site servira prochainement de socle aux victimes d'accidents collectifs et de catastrophes naturelles. Parmi les attentes des victimes, un « coffre-fort » numérique permet de stocker l'ensemble des documents utiles aux démarches en ligne.

Intuitif, ce Guichet contribue à répondre à l'un des principaux objectifs fixés par Juliette MÉADEL, la simplification des démarches des victimes d'actes de terrorisme, notamment en matière de prise en charge et d'indemnisation des préjudices subis :

- **En centralisant l'ensemble des informations utiles aux victimes**, tel que l'annuaire des acteurs. Par exemple, un moteur de recherche permet de trouver les associations utiles, notamment près de chez soi, et de leur envoyer directement un mail.
- **En détaillant les démarches à entreprendre en fonction de la situation de la victime** (perte d'un proche, blessé physique/psychologique, proche d'un blessé...) : prise en charge psychologiquement, dépôt de plainte, organisation des obsèques, indemnisation des préjudices, organisation de la succession, etc.
- **En permettant de déposer et de suivre une demande** auprès du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) et l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG). Parmi les attentes des victimes, un « coffre-fort » numérique permettra de stocker l'ensemble des documents utiles aux démarches en ligne.

La secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes, Juliette MÉADEL, déclare: « *Cet outil ne remplace en rien l'accompagnement humain, indispensable. Maillon essentiel de la simplification de la politique d'aide aux victimes, ce Guichet unique numérique permettra aux victimes qui le souhaitent de remplir les formulaires en ligne et constituer facilement leur dossier* ».

***Le « coffre-fort » numérique, une réelle avancée pour les victimes :***

Les victimes et les associations ont exprimé le souhait de disposer d'un « coffre-fort » numérique, élément simplificateur pour leurs démarches en ligne. Ce Guichet dispose d'une solution sécurisée conçue par Docapost, filiale du groupe La Poste.

En créant son compte ou en utilisant ses identifiants via le dispositif FranceConnect (ceux des impôts, d'Ameli.fr ou de La Poste), les victimes pourront déposer et suivre leurs démarches en ligne. Elles disposeront d'un espace de stockage pour conserver tous leurs documents personnels. Il sera ainsi possible d'y déposer des documents ou d'y rapatrier automatiquement, en s'interfaçant avec les principaux organismes publics et de nombreux fournisseurs privés.

Le 30 juin dernier, lors de la 2<sup>ème</sup> table ronde « ***Construisons ensemble*** », la secrétaire d'État Juliette MÉADEL a présenté une première version de ce site aux associations de victimes et d'aide aux victimes d'actes de terrorisme \*. Des associations ont depuis fait part de leurs suggestions d'amélioration qui ont été intégrées. La dynamique engagée se poursuivra afin de renforcer ce Guichet dans les prochains mois.

*\* L'Île for Paris : 13 novembre 2015 ; 13 novembre : fraternité et vérité ; Paris Aide aux Victimes (PAV75) ; Les Amis de Charlie Hebdo, l'Association de défense et de mémoire des victimes de l'attentat du Musée du Bardo à Tunis (AVMB), l'Association de victimes des attentats d'Ouagadougou (AVAO), l'Association française des victimes du terrorisme (AfVT), la Fédération nationale d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM), la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC), et Mme Françoise RUDETZKI.*

**Contact presse cabinet de Juliette MÉADEL :**

Anthony PORCHERON – 01 42 75 56 52 – [presse.meadel@pm.gouv.fr](mailto:presse.meadel@pm.gouv.fr)

# GUICHET ET DE DÉCLARATION POUR LES VICTIMES UNIQUE D'INFORMATION

[VOUS ÊTES VICTIME  
DE TERRORISME](#)[LES  
ACTEURS](#)[LES PRINCIPALES  
FORMALITÉS](#)[CONTACTER UNE  
ASSOCIATION](#)[DÉPOSER  
UN DOSSIER](#)

## VOUS ÊTES VICTIME DE TERRORISME

### PERTE DE PROCHE(S)

Droits, prise en charge, interlocuteurs et démarches suite à la perte de proche(s) dans un attentat.

### BLESSÉ(E) PHYSIQUE ET/OU PSYCHOLOGIQUE

Droits et prise en charges si vous avez été blessé(e) dans un attentat que ce soit physiquement ou psychologiquement.

### PROCHE DE BLESSÉ(E)

Si un(e) de vos proches a été blessé(e) lors d'un acte terroriste, vous pouvez vous-aussi être accompagné(e) et/ou bénéficier d'une indemnisation en fonction des préjudices subis et des conséquences de cette situation.

### VICTIME DE DOMMAGES MATÉRIELS

Droits et interlocuteurs à contacter suite à des dommages matériels liés à un attentat.

## DÉMARCHES ET ACCOMPAGNEMENT

### LES PRINCIPALES FORMALITÉS

Cette rubrique décrit la plupart des démarches à accomplir lorsque vous êtes victimes d'un acte de terrorisme.

### DÉPOSER UN DOSSIER

Avec le Guichet Unique d'Information et de Déclaration, vous pouvez déposer votre dossier FGDI en ligne et être informé de l'avancement de son traitement. Vous pouvez aussi stocker des documents personnels dans un espace sécurisé.

### CONTACTER UNE ASSOCIATION

Présentes au plus près des victimes et proches de victimes, les associations jouent un rôle essentiel. Vous pouvez trouver ici celles qui agissent dans le département de votre choix.

### LES ACTEURS

De nombreux acteurs peuvent vous accompagner et agir à vos côtés après un acte de terrorisme. Cette rubrique vous permet de les identifier et de les contacter.